Publié le

15 MAI ZUZ4 ID: 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALEDES SERVICES 2024-D-DGS-025

# DECISION ACCORD-CADRE DE TRAVAUX PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES ANNEES 2024 A 2027

Le Maire de la Ville de Caromb,

**VU** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

**VU** la consultation relative au programme de renouvellement et d'extension des réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales, publiée le 20 décembre 2023,

CONSIDERANT le procès-verbal d'ouverture des plis et d'analyse des offres du 30 avril 2024,

## DECIDE

<u>Article 1:</u> de retenir, pour le programme de renouvellement et d'extension des réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de la commune, l'offre de la Société Gasnault BTP, sise Route de Carpentras, Zone de Prato III – BP 12 – 84210 Pernes les Fontaines, représentée par Monsieur Nicolas Gasnault.

Article 2 : d'accepter les termes de l'acte d'engagement, tel que joint en annexe.

<u>Article 3:</u> de signer ledit acte d'engagement, ainsi que tous actes nécessaires à sa mise en œuvre et à son suivi.

<u>Article 4:</u> Madame le Maire de Caromb, Madame La Directrice Générale des Services et Monsieur le Responsable des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

<u>Article 5</u>: La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <u>www.telerecours.fr</u>.

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le **17 5 MAI 2024**ID : 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

Article 6 - La présente décision sera publiée sur internet et dans le registre des actes de la collectivité.

Caromb, le 13 mai 2024

Le Maire,

Valérie MICHELIE

Envoyé en préfecture le 15/05/2024 Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

ID: 084-218400105-202405 2024DDGS025-CC

# **ACTE D'ENGAGEMENT**

# **COMMUNE DE CAROMB**

# **ACCORD-CADRE DE TRAVAUX**

Accord-cadre à bons de commande mono-attributaire

PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE-D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES 2024-2028

PERIMETRE DE LA COMMUNE DE CAROMB

Cadre réservé à l'acheteur	
CONTRAT N°	
NOTIFIE I F	

# **SOMMAIRE**

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du contractant	
3 - Dispositions générales	
3.1 - Objet	
3.2 - Mode de passation	
3.3 - Forme de contrat	
4 – Prix	
4.1 Mois d'établissement des prix – Modalités de variation	
4.2 Montant du marché	
4.3 Montant sous-traité	
5 - Durée de l'accord-cadre	
5.1 – OS de préparation	
5.2 – OS de mise en Œuvre	
Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet	,, C
Sans que cette durée puisse être supérieure à 4 mois et inférieure au quotient arrondi au chiffre	
supérieur du montant H.T. du détail estimatif annexé au bon de commande pour une unité	
"valeurs-temps" de 10 000.€uros par mois	6
6 - Paiement	
7 - Avance	
8 - Signature	
ANNEYE Nº 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	

Reçu en préfecture le 15/05/2024

ID: 084-218400

Publiè le

# Commune de CAROMB

Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

# 1 - Identification de l'acheteur

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Madame le Maire

Ordonnateur : Madame le Maire

Comptable assignataire des paiements : Service de Gestion Comptable de Monteux

# 2 - Identification du contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Mairie de CAROMB /ref doc: DCE-AE

Acte d'Engagement

Page 3 sur 9

Reçu en préfecture

Publié le

ID: 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

# Commune de CAROMB Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

Le mandataire (Candidat groupé),
M
Désigné mandataire :
Du groupement solidaire
Solidaire du groupement conjoint
Non solidaire du groupement conjoint
Nom commercial et dénomination sociale
Adresse
Courriel <sup>1</sup>
S'engage, au nom des membres du groupement <sup>2</sup> , sur la base de l'offre du groupement,
à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;
L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de

# 3 - Dispositions générales

# 3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Accord cadre pour le « PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION DES RESEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE-D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EAUX PLUVIALES 2024-2028 ».

120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

# 3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° R2123-4 à R2123-7 et aux modalités de publicité définies à l'article R2131-12 du Code de la commande publique.

La présente procédure est ouverte. L'analyse et la sélection des candidats d'une part et l'examen des offres d'autre part sont effectuées dans le même temps.

Le représentant de l'entité adjudicatrice peut décider d'examiner les offres avant les candidatures. Dans le cadre de la procédure adaptée et conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25/03/2016 modifié par le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, l'entité adjudicatrice se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

Mairie de CAROMB /ref doc: DCE-AE

Acte d'Engagement

ID: 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

19 5 MAI 2024

Commune de CAROMB Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

## 3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il fixe les conditions d'exécution des prestations et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

### 4 - Prix

# 4.1 Mois d'établissement des prix - Modalités de variation

Les prix du présent accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois appelé « mois zéro » défini dans l'article « Variation de prix » du CCAP.

Les modalités de variation des prix sont définies dans l'article « Variation de prix » du CCAP.

# 4.2 Montant du marché

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix.

Le maximum en valeur de l'accord-cadre à bons de commande est fixé par période d'un an à :

Montant maximum H.T.	Dont Titre 1 AEP (€)	Dont Titre 2 EU (€)	Dont Titre 2 EP (€)
(€)			
500 000,00	275 000,00	175 000,00	50 000,00

# 4.3 Montant sous-traité

Les annexes au présent acte d'engagement référencées ci-dessous, indiquent la nature et le montant des prestations envisagées d'être exécutées par des sous-traitants payés directement.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

nt relatives a la sous-traitance :
raitance, demande qui est réputée prendre effet à la date reptation du sous-traitant et agrément des conditions de la sous-traitant et agrément des conditions de la sous-traitance conformément à ces annexes est de :
€
€
€

5 MAI 2024 ID: 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

Publié le

Reçu en préfecture le 15/05/2024

# Commune de CAROMB

Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

# 5 - Durée de l'accord-cadre

La durée de l'accord-cadre est d'une année, reconductible 3 fois, soit une durée d'exécution maximum de marché de 4 ans. Le représentant de l'entité adjudicatrice prendra à cet effet, la décision de le reconduire et d'en informer le titulaire au plus tard 60 jours avant la fin du marché. Le titulaire dispose de la faculté de refuser la reconduction du marché. Il devra à cet effet signifier sa décision dans un délai de 15 jours suivant la réception de la décision de l'entité adjudicatrice de reconduire le marché. En l'absence de décision de sa part dans le délai indiqué, la reconduction sera considérée comme acceptée.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'à l'expiration de la durée de validité du marché.

# 5.1 – OS de préparation

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des préparations dont il fait l'objet. Sans que cette durée puisse excéder 4 semaines.

# 5.2 - OS de mise en Œuvre

Chaque bon de commande précisera les délais d'exécution des prestations dont il fait l'objet.

Sans que cette durée puisse être supérieure à 4 mois et inférieure au quotient arrondi au chiffre supérieur du montant H.T. du détail estimatif annexé au bon de commande pour une unité "valeurstemps" de 10 000.€uros par mois.

Le MOE (Mairie de CAROMB) établira un OS pour définir les prestations à réaliser, le montant de l'OS sera affecté aux titres concernés :

- TITRE 1 EAU POTABLE
- TITRE 2 EAUX USEES.
- Titre 3 EAUX PLUVIALES

Les situations et la facturation devront respecter les enveloppes et les montants par titre.

## 6 - Paiement

L'entité adjudicatrice se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

Pour les prestations suivantes : EAU POTABLE -EAUX USEES - EAUX PLUVIALES  Domiciliation : SG AVIGNON 3 rue M LUTHER KING 84000 AVIGNON  Code banque :30003 Code guichet : 03566 N° de compte : 00020004499 Clé RIB : 18  BAN : FR76 3000 3035 6600 0200 0449 918  BIC : SOGEFRPP
Ouvert au nom de : pour les prestations suivantes :
En cas de groupement, le paiement est effectué sur ¹ :
un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

Nota :Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, l'entité adjudicatrice considérera

Mairie de CAROMB /ref doc: DCE-AE

que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

Acte d'Engagement

Reçu en préfecture le 15/05/2024

Publié le

1 5 MAI 2024

Commune de CAROMB Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune ID: 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

7 - Avance		
Le candidat renonce au bénéfice	de l'avance (cocher la case corre	espondante):
X NON		
OUI  Nota: Si aucune case n'est coche que l'entreprise renonce au béne	ée, ou si les deux cases sont coch éfice de l'avance.	ées, l'entité adjudicatrice considérera
8 - Signature		
ENGAGEMENT DU CANDIDAT		
(les) société(s) pour laquelle (les	peine de résiliation de l'accord-ca quelles) j'interviens (nous interve articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du	adre à mes (nos) torts exclusifs que la enons) ne tombe(nt) pas sous le coup Code de la commande publique.
(Ne pas compléter dans le cas d'	un dépôt signé électroniquemen	t)
Fait en un seul original		Signature numérique de Nicolas GASNAULT
	A GASNAUL	- Date: 2024.02.08 11:17:24 +01'00'
Signature du cano	didat, du mandataire ou des men	nbres du groupement 1
ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR	L'ENTITÉ ADJUDICATRICE	
La présente offre est acceptée		
	A Le	
Signature du représentant	t de l'entité adjudicatrice, habilite	é par la délibération en date du

Reçu en préfecture le 15/05/2024 Publié le 15/05/2024

ID: 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

# **Commune de CAROMB** Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

# NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

	ile délivrée en unique exemplaire pour être remise a l'établissement de credit en cas de cession ou nantissement de créance de :
de i	La totalité du marché dont le montant est de  (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	La totalité du bon de commande n° Afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
	$p_{ij}, p_{ij}, p_{i$
	La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
	La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
	**************************************
<u>et</u> d	levant être exécutée par : en qualité de :
	Membre d'un groupement d'entreprises
	Sous-traitant Sous-traitant
	A
	Le
	Signature <sup>2</sup>

Reçu en préfecture le 15/05/2024 Publié le 15 MAI 2024

ID: 084-218400307-20240513-2024DDGS025-CC

Commune de CAROMB Accord cadre Travaux AEP/EU/EP 2024-2028 Périmètre de la commune

# ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux	Montant TTC
O <del>é</del> nomination sociale :				
SIRET:				
N" TVA intracommunautaire :				
Adresse :				
Dénomination sociale :				
SIRET :				
N" TVA Intracommunautaire :				
Adresse :				
Dénomination sociale :				
SIRET:				
N° TVA intracommunautaire :				
Adresse:				
Dénomination sociale :				
SIRET: Code APE				
N° TVA intracommunautaire :				
Adresse :				
	Totaux			

Mairle de CAROMB /ref doc: DCE-AE Acte d'Engagement

Page 9 sur 9